Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2024 • Polynésie • Jour 1 • Remplacement

Code sujet **24-SESJ1PO3** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — L’engagement politique
1 réponses • sujet p. 2–4

Épreuve composée — Politique européenne de la concurrence, commerce international et préservation de l’environnement
4 réponses • sujet p. 5–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

None points

L’engagement politique

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> Comment peut-on expliquer l'engagement politique ?

Introduction. L’engagement politique désigne les activités par lesquelles des individus participent à la vie politique ou cherchent à peser sur les décisions collectives. Il comprend notamment le vote, l’adhésion à un parti, le militantisme, la participation à une manifestation ou l’action associative lorsqu’elle défend une cause collective. Ces formes d’engagement ne sont ni identiques ni également accessibles à tous. On peut donc se demander comment les caractéristiques et les ressources des individus, leurs motivations, les relations collectives et les conditions concrètes de participation contribuent à expliquer leur engagement. Nous verrons d’abord que celui-ci est socialement différencié, puis qu’il est nourri par des motifs personnels et collectifs, avant d’étudier le rôle des contraintes et des institutions.

I. Les ressources et les caractéristiques sociales contribuent à différencier l’engagement.

Participer à la vie politique suppose notamment de pouvoir comprendre les enjeux, de se sentir légitime pour prendre la parole et de disposer de ressources telles que du temps, des compétences ou des relations. La socialisation politique, c’est-à-dire la transmission et l’acquisition de manières de penser et d’agir en politique, peut également rendre certaines formes de participation plus familières. Ces mécanismes peuvent contribuer à des écarts de participation entre individus et groupes, sans que ces écarts signifient que les personnes moins présentes dans les formes de participation observées n’ont pas d’opinions politiques.

Le document 1 met en évidence un lien entre l’âge et le vote systématique, défini comme le fait de voter à tous les scrutins. D’après la lecture du graphique, en 2022, environ 47 % des personnes de 65 ans ou plus votent systématiquement, contre environ 17 % des 18-29 ans ; la valeur pour l’ensemble est proche de 37 %. Le vote systématique est donc nettement plus fréquent chez les plus âgés que chez les plus jeunes. Le graphique indique aussi un recul de cette pratique chez les 18-29 ans entre 2002 et 2022, d’environ 31 % à 17 %. Ces différences peuvent être liées à la stabilité des habitudes électorales, aux étapes du cycle de vie ou à des socialisations politiques différentes. Toutefois, le document établit une association entre l’âge et le vote systématique : il ne permet pas d’isoler l’effet propre de l’âge de celui de la génération ou d’autres caractéristiques sociales. De plus, ne pas voter à tous les scrutins ne signifie pas nécessairement être dépourvu de tout engagement politique.

Les ressources et la position sociale interviennent aussi dans l’accès aux fonctions politiques. Le document 2 compare la catégorie sociale des députés en 2022 et la part de chaque catégorie dans la population active en 2021. Les cadres supérieurs représentent 69,5 % des députés, contre 21,6 % de la population active, soit un écart de 47,9 points de pourcentage. À l’inverse, les employés forment 4,5 % des députés contre 26,2 % de la population active, et les ouvriers 1,4 % contre 19,1 %. La représentation des différentes catégories sociales parmi les députés est donc très inégale. La maîtrise des codes politiques, les réseaux, le temps disponible et les ressources nécessaires pour se porter candidat peuvent contribuer à cette sélection sociale. La note précise que les professionnels de la politique, comme les conseillers des élus, sont comptés parmi les cadres supérieurs. Le document décrit une forte inégalité de représentation, mais ne suffit pas à établir à lui seul les causes de cette inégalité.

II. Les convictions, les intérêts et les relations collectives donnent des motifs de s’engager.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Un individu peut s'engager pour défendre des valeurs, faire avancer une cause ou lutter contre une situation qu'il juge injuste. Il peut aussi rechercher des bénéfices personnels, par exemple l'épanouissement, le sentiment d'être utile, l'acquisition de compétences ou la reconnaissance. Ces motivations ne s'excluent pas : une personne peut agir pour les autres tout en trouvant dans son engagement des satisfactions personnelles. Les liens avec des proches ou avec les membres d'un collectif peuvent enfin transmettre des normes de participation, apporter du soutien et rendre l'action plus facile à entreprendre.

Le document 3, consacré aux bénévoles actifs au sein d'une association, illustre la diversité de ces motivations. En 2022, 86 % déclarent vouloir être utiles et agir pour les autres. L'épanouissement personnel et la cause défendue sont chacun cités par 47 % des répondants. Appartenir à une équipe est mentionné par 32 %, acquérir des compétences par 23 %, obtenir une reconnaissance sociale par 18 % et exercer une responsabilité par 14 %. Plusieurs réponses étant possibles, ces pourcentages ne s'additionnent pas à 100 % : une même personne peut donner plusieurs raisons de son engagement. Le bénévolat n'est pas nécessairement politique en lui-même ; il peut cependant participer à l'engagement politique lorsqu'une association défend une cause collective ou cherche à influencer les décisions publiques. Le document éclaire donc les motivations de l'action bénévole, sans démontrer que chacune conduit automatiquement à un engagement politique.

La participation collective peut également donner aux individus le sentiment qu'une revendication a davantage de chances d'être entendue lorsqu'elle est portée par un groupe. Les associations, les partis ou les syndicats rendent possibles des actions coordonnées et peuvent renforcer le sentiment d'appartenance et d'efficacité. À l'inverse, si les individus pensent que leur action ne changera rien, ils peuvent être moins enclins à participer. Les convictions personnelles s'inscrivent ainsi dans des relations et des expériences collectives.

III. Les coûts de participation et les conditions institutionnelles peuvent encourager ou freiner l'engagement.

L'engagement, en particulier lorsqu'il est régulier ou prend la forme d'un mandat, demande du temps et peut entraîner des coûts financiers, familiaux ou professionnels. Le document 4 rapporte qu'en 2019, un maire sur deux ne souhaite pas se représenter aux élections municipales de 2020. Plus d'un tiers des maires interrogés invoquent le manque de moyens financiers pour assumer leur fonction, 14,8 % le manque de personnels et 36 % des difficultés croissantes à satisfaire les demandes des administrés. Ces difficultés peuvent rendre l'exercice du mandat plus contraignant et décourager certains élus de poursuivre. Elles n'expliquent toutefois pas à elles seules toutes les décisions de ne pas se représenter.

Les institutions peuvent agir sur ces contraintes. Le document 4 présente la loi « Engagement et proximité », définitivement adoptée par le Parlement à la mi-décembre 2019, qui vise notamment à améliorer les conditions d'exercice du mandat de maire. Pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants, le dispositif décrit prévoit une indemnité par défaut d'environ 1 670 euros, pouvant être rehaussée par un vote du conseil municipal dans la limite d'environ 2 000 euros. Le texte prévoit également la prise en charge des frais de garde des enfants lors des réunions obligatoires et permet, en partie, le cumul des indemnités de fonction avec l'allocation aux adultes handicapés. De telles mesures peuvent réduire certains coûts matériels et rendre le mandat plus accessible. Elles ne suffisent cependant pas nécessairement à résoudre les difficultés de personnel, la charge de travail ou les tensions liées aux demandes des administrés.

Enfin, les occasions et les canaux de participation disponibles comptent aussi : élections, partis, associations, syndicats, manifestations ou consultations ne demandent pas les mêmes ressources et n'offrent pas les mêmes possibilités d'expression. Un individu peut ainsi ne pas voter systématiquement sans cesser de s'intéresser à la politique ou de s'engager sous une autre forme. Il faut donc analyser plusieurs modalités d'engagement plutôt que de réduire la participation politique au seul vote.

Conclusion. L’engagement politique s’explique par l’interaction de plusieurs facteurs. Les ressources, la socialisation et la position sociale contribuent à déterminer les formes de participation et l’accès aux fonctions politiques ; les convictions, la défense d’une cause, les satisfactions personnelles et les relations collectives fournissent des motifs d’agir ; enfin, les coûts matériels et les conditions institutionnelles peuvent faciliter ou freiner l’engagement. Les documents montrent des différences de vote selon l’âge, une forte inégalité de représentation sociale parmi les députés, la diversité des motivations bénévoles et les contraintes rencontrées par les maires. Ces constats éclairent des mécanismes possibles, mais ne permettent pas de ramener l’engagement à une cause unique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’engagement politique peut s’expliquer par la combinaison des ressources et de la socialisation des individus, de leurs convictions et motivations, de leurs relations collectives et des conditions concrètes de participation. Ces facteurs contribuent à la diversité des formes d’engagement et à leur répartition inégale, sans déterminer mécaniquement les choix de chacun.

Épreuve composée

20 points

Politique européenne de la concurrence, commerce international et préservation de l’environnement

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Consigne

Sujet p. 5

> Présentez deux objectifs de la politique européenne de la concurrence.

Il faut présenter deux objectifs distincts de la politique européenne de la concurrence et expliquer les principaux moyens qui contribuent à les atteindre. Cette politique s’applique au marché intérieur de l’Union européenne.

RÉPONSE À RETENIR

Premier objectif : garantir le fonctionnement concurrentiel du marché intérieur. La Commission européenne lutte notamment contre les ententes entre entreprises, qui peuvent fixer artificiellement les prix ou répartir les marchés, ainsi que contre les abus de position dominante. Elle contrôle également les concentrations susceptibles de réduire excessivement la concurrence. Ces interventions visent à préserver un jeu concurrentiel effectif entre les entreprises.

Deuxième objectif : protéger les consommateurs et améliorer l’efficacité économique. La concurrence incite les entreprises à proposer des prix compétitifs, à diversifier leur offre et à améliorer la qualité de leurs produits. Elle les pousse aussi à innover et à accroître leur productivité. Le contrôle des aides d’État contribue par ailleurs à éviter que certaines entreprises bénéficient d’avantages publics qui fausseraient la concurrence. Ainsi, la politique européenne de la concurrence cherche à la fois à préserver le marché concurrentiel et à en faire bénéficier les consommateurs et l’économie.

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 6

> À l’aide des données du document, vous comparerez les dépenses en recherche et développement et les exportations en haute technologie de la Pologne et la Belgique.

Je relève les deux indicateurs du tableau pour 2021 et compare les valeurs de la Pologne et de la Belgique. Comme les indicateurs sont exprimés en pourcentage, je calcule leurs écarts en points de pourcentage.

RÉPONSE À RETENIR

En 2021, les dépenses de recherche et développement (R&D) représentent **3,43 % du PIB en Belgique**, contre **1,44 % en Pologne**. L’écart est de **1,99 point de PIB** (3,43 − 1,44). La part du PIB consacrée à la R&D est donc plus élevée en Belgique.

Les exportations de haute technologie représentent **21 % des exportations de biens manufacturés en Belgique**, contre **9 % en Pologne**. L’écart est de **12 points de pourcentage** (21 − 9). Pour ces deux indicateurs en 2021, la Belgique présente donc des valeurs supérieures à celles de la Pologne.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.

Sujet p. 6

> À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que le commerce international peut s'expliquer par des écarts de dotations technologiques.

Pour montrer que des écarts de dotations technologiques peuvent expliquer une partie du commerce international, il faut définir ces dotations, décrire le mécanisme reliant technologie et spécialisation, puis confronter ce mécanisme aux données du tableau. Ces données illustrent des différences entre pays, mais ne suffisent pas à démontrer une causalité.

RÉPONSE À RETENIR

Les dotations technologiques désignent les connaissances, les compétences, les procédés et les innovations dont dispose une économie pour produire. Elles sont notamment liées à la recherche et développement (R&D). Une économie relativement bien dotée en technologie peut produire certains biens avec une productivité ou une qualité supérieure. Elle peut alors disposer d'un avantage comparatif dans leur fabrication, se spécialiser davantage dans ces biens et les exporter, tout en important d'autres produits pour lesquels des pays partenaires ont un avantage comparatif. Les différences technologiques peuvent ainsi contribuer à la spécialisation internationale et aux échanges.

Le document fournit des exemples compatibles avec ce mécanisme. En 2021, la Corée du Sud consacre **4,93 % de son PIB** à la R&D et les produits de haute technologie représentent **36 % de ses exportations de biens manufacturés**. En Pologne, ces proportions sont respectivement de **1,44 %** et de **9 %**. Ces écarts sont cohérents avec l'idée que des dotations technologiques différentes peuvent être associées à des spécialisations et à des exportations différentes. La comparaison de la Belgique et de la France rappelle toutefois que la relation n'est pas mécanique : la Belgique dépense **3,43 % de son PIB** en R&D, contre **2,22 %** en France, mais la part des exportations de haute technologie est de **21 %** en Belgique et de **22 %** en France.

Le tableau porte sur une seule année et ne permet donc pas d'établir que les dépenses de R&D causent, à elles seules, les différences observées dans les exportations. La structure productive, les compétences, les investissements, la taille des entreprises et leur insertion dans les chaînes de valeur peuvent également intervenir. Les écarts de dotations technologiques constituent ainsi une explication possible du commerce international, sans en être l'unique cause.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 7, 8, 9

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints.

Le sujet invite à expliquer pourquoi les États ont intérêt à coopérer pour préserver l'environnement, mais aussi pourquoi les négociations et les accords obtenus sont difficiles à conclure et à mettre en œuvre. Les documents éclairent notamment les divergences de développement et d'intérêts, les arbitrages nationaux et la portée variable des engagements.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Le changement climatique est un problème mondial : les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans un pays contribuent à un dommage qui affecte l'ensemble de la planète. La préservation du climat présente ainsi les caractéristiques d'un bien public mondial. Sans coopération, chaque État peut être tenté de profiter des efforts des autres sans supporter lui-même le coût de la réduction de ses émissions : c'est le comportement de passager clandestin. Les négociations et accords internationaux sont donc nécessaires pour coordonner l'action, mais ils sont contraints par les divergences d'intérêts et par la difficulté d'imposer des engagements à des États souverains.

Une première contrainte tient aux différences de niveau de développement, de besoins énergétiques et de responsabilités historiques, qui compliquent le partage des efforts. Le document 1 indique que l'Inde devrait rester fortement dépendante du charbon et que ses émissions totales pourraient continuer à augmenter jusqu'en 2045 environ. L'Inde met en avant son statut de pays en développement et la responsabilité antérieure des pays industrialisés, qui ont rejeté du CO_2 dans l'atmosphère avant que son empreinte carbone ne devienne aussi importante. Elle s'est néanmoins engagée à atteindre le zéro émission nette en 2070 et à réduire de 45 % l'intensité de ses émissions par rapport à 2005 avant la fin de la décennie. Une baisse de l'intensité — les émissions par unité de PIB — ne signifie pas nécessairement une baisse des émissions totales : celles-ci peuvent augmenter si la production croît suffisamment. Ce choix illustre la volonté de concilier lutte climatique et croissance économique, mais certains écologistes jugent l'échéance lointaine insuffisante.

Le document 2 montre également de fortes différences d'émissions et de niveaux de richesse. En 2020, les émissions de CO_2 par habitant sont de **32 tonnes au Qatar**, contre **4 tonnes en France** et **8 tonnes en Chine**. Le PIB par habitant du Qatar est de **94 005 dollars PPA**, celui de la France de **50 953 dollars PPA** et celui de la Chine de **17 210 dollars PPA**. Ces données illustrent des situations nationales inégales, sans permettre d'expliquer les émissions par un seul facteur. Les États peuvent dès lors contester la répartition de l'effort : les pays en développement mettent en avant leurs besoins de développement et les responsabilités historiques des pays industrialisés, tandis que la transition énergétique peut entraîner des coûts et nécessiter la transformation des modes de production, de transport et d'approvisionnement énergétique. Ces désaccords rendent les compromis plus difficiles.

Une autre contrainte tient aux arbitrages entre les objectifs climatiques et les priorités nationales immédiates. Réduire l'usage des énergies fossiles peut nécessiter des investissements, modifier les prix de l'énergie et affecter des activités et des emplois. Le document 1 souligne le dilemme de l'Inde entre la poursuite de sa croissance économique et la nécessité de ralentir ses émissions. Les gouvernements doivent aussi tenir compte de leurs électeurs, de leurs entreprises et de leur sécurité énergétique. Ils peuvent donc privilégier des objectifs moins contraignants ou plus éloignés dans le temps. Les négociations doivent concilier ces préférences nationales, au risque d'aboutir à des compromis moins ambitieux que ceux souhaités par certains acteurs.

Enfin, les accords sont contraints par l'absence d'un gouvernement mondial disposant d'un pouvoir général de contrainte sur les États. Le document 3 montre que le nombre de pays ayant pris des promesses nationales pour atteindre le « zéro net » augmente, d'environ **3 en 2015** à **50 en 2021**. Toutefois, le graphique distingue les engagements inscrits dans la loi, les engagements proposés au Parlement et ceux figurant dans un document politique sans statut juridiquement contraignant. En 2021, la plus grande part des promesses relève de cette dernière catégorie. La multiplication des annonces témoigne d'une mobilisation croissante, mais ne garantit ni leur mise en œuvre ni la baisse effective des émissions. En outre, le zéro net désigne un équilibre entre émissions et absorptions : il ne signifie pas nécessairement l'absence totale d'émissions.

La coopération internationale peut néanmoins organiser des progrès. Le cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris s'appuient notamment sur des contributions nationales, la transparence et un processus de révision des objectifs. La différenciation des efforts peut faciliter la participation des États en tenant compte de leur situation. Elle ne supprime cependant ni les conflits sur le partage des efforts ni le risque de passager clandestin. L'efficacité dépend ensuite de la traduction des promesses en politiques publiques et de leur application.

En conclusion, les négociations et les accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints parce que le changement climatique exige une action collective alors que les États ont des niveaux de développement, des émissions et des intérêts économiques différents. La souveraineté nationale et la portée parfois non contraignante des promesses limitent aussi leur mise en œuvre. La progression des engagements constitue un signe de coopération, mais ne garantit pas à elle seule la réalisation des objectifs annoncés.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2024/spe-sciences-eco-sociales-2024-polynesie-1-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.